



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 117797

Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur l'héroïne en provenance d'Afghanistan. Depuis 2008 en effet, l'Afghanistan est redevenue le premier producteur mondial de pavot à opium (87 % de la production mondiale). Cette activité finance en grande partie les talibans contre lesquels la France et ses alliés se battent. À l'occasion du G8 de Deauville en mai 2011, la France avait souhaité mettre ce sujet à l'ordre du jour. Il souhaiterait être informé sur la stratégie que comptent mettre en oeuvre le Gouvernement et la communauté internationale pour lutter contre ce type de trafic.

Texte de la réponse

La production de drogue en Afghanistan est un sujet de préoccupation majeur. Selon les estimations, jusqu'à 90 % de l'héroïne produite dans le monde viendrait d'Afghanistan. La production d'opium est importante et en croissance, ainsi que la production de cannabis (estimée entre 1 500 et 3 500 tonnes par an). Celle-ci, considérée comme moins risquée, remplace l'opium dans les provinces où la culture du pavot a été éradiquée. Les prix de l'opium ont augmenté de 43 % en 2011, ce qui rend la production et le trafic d'héroïne particulièrement rentables. Les liens entre production, trafic d'héroïne et les talibans sont de plus en plus avérés. Le contrôle de la production et du trafic d'héroïne repose, sinon sur une solidarité, du moins sur une convergence d'intérêts, les talibans y trouvant une source de financements pour s'armer, corrompre les autorités et conserver leur territoire alors que les groupes criminels profitent de l'insécurité générée par les insurgés. La France est engagée dans la lutte contre l'héroïne afghane tant au niveau politique qu'au niveau opérationnel. À titre bilatéral, la lutte contre l'héroïne est un des sujets du volet sécurité du traité d'amitié et de coopération qu'elle entend signer prochainement avec les autorités afghanes. Elle devrait faire l'objet d'une coopération renforcée. C'est d'ailleurs ce qu'a proposé en septembre 2011 la France à travers l'élaboration d'un plan d'action français contre la drogue. Celui-ci s'appuierait principalement sur trois axes : appui à la police afghane antidroque (Counter Narcotic Police of Afghanistan) par des formations et du tutorat, mise à disposition d'officiers français, renforcement de la coopération internationale et régionale. Sur le plan multilatéral, la France s'appuie principalement sur le pacte de Paris, dont elle est à l'origine et qui constitue le principal cadre de réflexion, de dialogue et de coordination des projets relatifs à la lutte contre le trafic d'héroïne en provenance d'Afghanistan. Cette initiative qui peut s'appuyer sur l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC, Vienne) réunit 56 pays ainsi qu'une dizaine d'organisations internationales et régionales. La France est un des principaux bailleurs du pacte de Paris. Une réunion ministérielle se tiendra à Vienne le 16 février 2012, présidée par la Russie, avec le soutien de la France, afin de réitérer l'engagement politique des pays partenaires du Pacte sur cette question. Elle a reçu le soutien du G8 lors du sommet de Deauville. Cette réunion s'articulera autour de quatre domaines prioritaires pour améliorer la lutte contre l'héroïne en provenance d'Afghanistan : renforcement de la coopération régionale et internationale, lutte contre le détournement de précurseurs chimiques, réduction de la demande (lutte contre la toxicomanie) et flux financiers illicites.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117797

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9669

Réponse publiée le : 20 décembre 2011, page 13276